

Contractualisation de l'aide sociale

Table ronde avec la participation de



Mateo Alaluf



Didier Vrancken



Claude Haas



Mejed Hamzaoui



Pierre Artois



Tatiana Vanessa
Vial Grosser



Jean Spinette



CONTEXTE

Il y a une trentaine d'année, le phénomène de contractualisation des dispositifs d'aide sociale faisait son apparition dans de nombreux pays européens. Désormais, celui-ci fait partie intégrante du modèle d'insertion, généralisant son application à l'ensemble des catégories d'individus faisant appel à l'aide sociale. La mise sur pied du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) en est l'exemple type. Ce sont ces éléments d'actualité, la manière dont la contractualisation et la logique de contrepartie qui en découle s'appliquent, que cette table-ronde propose d'aborder.

Ces principes sont apparus au moment où les politiques sociales ont connu de profondes mutations, marquées notamment par une activation des dépenses passives. Cette dynamique est née tout d'abord en Amérique du Nord dans le courant des années 70 où l'on est passé de la politique du welfare à celle du workfare ou encore du welfare-to-work. En Europe, ces modifications sont apparues avec l'émergence du paradigme de l'Etat social actif. Malgré des appellations différentes, des intensités variables et des spécificités nationales, celles-ci ont plusieurs points communs. Un premier point commun réside dans l'activation des politiques sociales. Outre les politiques de l'emploi dont les emblématiques dispositifs liés à la lutte contre le chômage et à la recherche d'emploi, ce nouveau référentiel a également eu un impact important sur les dispositifs d'aide sociale. Il constitue notamment une remise en cause de l'Etat-providence d'après Robert Castel, répondant aux critiques estimant que ses dépenses en matière de politiques sociales entretenaient passivement les individus dans le statut d'assisté. Un deuxième point commun réside dans le fait que ce changement de paradigme, théorisé par Anthony Giddens, a eu pour principal effet de substituer la collectivisation de l'aide sociale pour se concentrer sur une approche individualisée. Elle suppose que l'individu a désormais la tâche de se construire et de se gérer. En ce sens, celui qui se trouverait dans une situation de vulnérabilité le serait car il n'a pas mis tout en œuvre pour éviter cette situation. On le remarque donc, cette individualisation se caractérise notamment par un basculement de la responsabilité auparavant sociétale et qui est aujourd'hui attribuée à l'individu. L'émergence de cette responsabilité individuelle s'est accompagnée d'un effritement des responsabilités collectives. On peut considérer en ce sens que la responsabilité des politiques se réduirait alors progressivement à une responsabilité principalement gestionnaire.

Contractualisation de l'aide sociale, quelle est la prochaine étape ?

MERCREDI 26/04

Quand ?

- Accueil : 15h30
- Table ronde : 16h00 - 18h00
- Drink : 18h00

Où ?



Campus du Solbosch -ULB
Bâtiment S - 1er étage - Salle Dupréel
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles

Inscription ?

Inscription gratuite mais obligatoire via
formcont.shs@ulb.ac.be
02/650.45.80



CPAS